



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

associations

Question écrite n° 40090

### Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la nécessaire reconnaissance des actions menées, quotidiennement, par les bénévoles qui composent les nombreuses associations de notre territoire. En effet, les bénévoles agissent sur tous les niveaux de notre société, suppléant en de nombreux cas la puissance publique. Dès lors, il lui propose de bien vouloir créer une médaille du bénévolat, bien entendu soumise à certaines conditions d'attribution, afin d'apporter aux bénévoles la juste reconnaissance de l'État pour leurs actions au sein des différentes associations françaises. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions concernant ce projet.

### Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative partage entièrement la préoccupation de l'honorable parlementaire sur la nécessité de mieux reconnaître les actions menées quotidiennement par les bénévoles associatifs. Il n'est toutefois pas favorable à la création d'une distinction supplémentaire, dès lors qu'existent déjà des décorations susceptibles de les honorer. Ainsi, s'agissant plus particulièrement de son secteur de compétences, la médaille de la jeunesse et des sports a vocation à être attribuée aux bénévoles associatifs oeuvrant dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports. D'autres ministères disposent, pour ce qui les concerne, du même type de décoration. L'ordre du mérite et l'ordre de la légion d'honneur leur sont également accessibles. Des lettres de félicitations sont régulièrement envoyées par les services déconcentrés aux bénévoles associatifs qui ont fait preuve d'engagement et de dynamisme. Il paraît donc préférable, plutôt que de créer une nouvelle médaille, de veiller à ce que, dans l'attribution des décorations déjà existantes, les bénévoles associatifs obtiennent la juste reconnaissance de leur engagement au service de la collectivité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40090

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mai 2004, page 3783

**Réponse publiée le :** 27 juillet 2004, page 5852